

LES SYNTHÈSES DU LAB 2023

L'AVENIR DES TISSUS URBAINS PEU DENSES DE VILLES MOYENNES FACE AU ZAN

La sobriété foncière et son application sur deux entrées de villes moyennes

CYCLE D'URBANISME (MASTER)

Mathilde Faure
Louise Molinier
Quentin Rihoux
Chloé Vertaldi
Rose Villiers

SciencesPo
ÉCOLE URBAINE

LE PARTENAIRE

Depuis quatre ans, l'État et les partenaires associés au programme Action Cœur de Ville ont mis en œuvre des actions portées sur la revitalisation des centres bourgs dans 222 territoires : patrimoine valorisé, espaces publics et habitats rénovés... Cet accompagnement situe les villes moyennes non plus seulement comme des territoires en déclin dans un environnement péri-urbanisé mais aussi au cœur des dynamiques futures. Les ambitions de ce programme lient les intérêts et prérogatives des deux partenaires de l'étude.

Action Logement Services est un organisme public paritaire et collecteur de la PEEC, vise à aider les salariés à se loger par subventions et financement d'opérations immobilières. Il finance et co-pilote le programme Action Cœur de ville ; programme visant le renouvellement urbain de 235 villes moyennes à travers la France. Dans ce cadre, Action Logement finance la rénovation de logements sociaux et abordables en mettant l'accent sur la qualité du logement et sa durabilité.

Le **Plan Urbanisme Construction Architecture** est un service interministériel chargé de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et d'éclairer l'action publique par l'initiation de programmes de recherche incitative, de recherche-action et d'expérimentation. Il co-pilote notamment le programme TPSF ; une démarche expérimentale visant à accompagner certains territoires dans leur stratégie de sobriété foncière, au regard des enjeux liés à l'artificialisation des sols et à l'étalement urbain.

Considérant la revitalisation des territoires et la réduction de l'étalement urbain comme priorités nationales, Action Logement et le PUCA souhaitent s'appuyer sur les succès du programme ACV pour agir sur les territoires peu denses des villes moyennes.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de cette étude distingue 2 phases : une première d' « exploration », visant à la mise au point d'un bagage théorique partagé sur le sujet du projet, et une seconde dite d'« application » visant à éprouver les recherches effectuées sur 2 sites choisis par les commanditaires sur la base de propositions de types de tissus urbains peu denses par notre groupe d'étudiants.

Phase 1 : Exploration

La première phase d'exploration comportait quatre objectifs : (A) Définir la lutte contre l'artificialisation des sols par une analyse des notions et des débats associés au ZAN représentée dans une cartographie, (B) effectuer un tour d'horizon des pratiques de luttes contre l'artificialisation des sols au travers deux voyages d'études à Genève (Suisse) et Casoria (Italie) et (C) dresser des portraits de tissus urbains peu denses en périphérie de villes moyennes. (D)

Ces trois premiers objectifs ont permis d'aboutir à une définition ZAN+ ; une sorte de manifeste résultant d'une prise de position tranchée sur le débat et ayant vocation à servir de référentiel et de cadre d'action pour la phase 2 de l'étude.

Méthodologie de la cartographie :

Nous nous sommes inspirés des méthodes de « cartographie des controverses » de Bruno Latour pour aboutir à une cartographie du débat ZAN : un document graphique permettant de repérer les acteurs en présence, leurs enjeux, leurs positions vis-à-vis du ZAN, leurs liens ainsi que les notions qu'ils mobilisent.

Le débat ZAN concentre une grande diversité d'acteurs. Par soucis de simplification, nous avons classé ces derniers dans sept grandes catégories : (1) les acteurs de la recherche, (2) les acteurs de la conception, (3) les acteurs de l'aménagement et de l'immobilier, (4) les acteurs publics, (5) les acteurs politiques, (6) les acteurs associatifs ou think-tanks et (7) les acteurs industriels. Ces acteurs dialoguent également avec des actants tels que les textes de loi ZAN. Acteurs et actants s'expriment depuis des arènes diverses, que sont par exemple les médias, sites internet, revues spécialisées, publications scientifiques et autres. Ensemble, acteurs et actants forment le réseau du débat ZAN. Afin de consolider notre analyse, 23 entretiens semi-directifs d'acteurs identifiés à l'issue l'étude préliminaire ont été réalisés entre novembre 2022 et février 2023. Le panel d'enquêtés s'est voulu aussi divers que possible. Il a regroupé des personnes liées ou non au monde de l'aménagement, et couvert une diversité de professions, de formations et de postes en prise avec les problématiques de sobriété foncière.

Phase 2 : Application sur 2 sites

La deuxième phase dite d'« application » a visé à éprouver les recherches effectuées en phase 1 sur des tissus urbains peu denses en villes moyennes. Afin d'aboutir à des propositions concrètes et adaptées, capables de concilier enjeux de sobriété foncière et ceux de développement, nous avons suivi la méthode suivante : (A) une analyse de chaque site au regard de leurs enjeux propres, (B) des approches mettant en application le « ZAN+ », (C) l'approfondissement d'un ou plusieurs de ces derniers associés à des outils opérationnels de mise en œuvre.

Notre réflexion s'est ainsi appuyée sur l'articulation de quatre échelles à travers différentes phases de projet qui ont rythmé notre étude (une analyse, la conceptualisation d'approches spatialisée et l'approfondissement d'un scénario de projet) : échelle régionale, échelle territoriale et interterritoriale, échelle du site et échelle de la parcelle

LES TERRAINS ÉTUDIÉS

Durant la phase d'application, deux sites d'entrée de ville situés dans des villes inclus dans le dispositif Action Cœur de Ville, Marmande et à Libourne, nous ont été confiés. L'objectif était d'aboutir à des propositions concrètes et adaptées, capables de concilier enjeux de sobriété foncière et enjeux de développement.

Marmande, une entrée de ville pavillonnaire

La ville de Marmande qui compte 17 000 habitants bénéficie d'une position stratégique au sein de Val-de-Garonne Agglomération, dont elle forme l'un de pôles principaux avec Tonneins. Le territoire est connecté à la métropole bordelaise par l'autoroute A62 et la ligne TER dont la fréquence de trains est en augmentation.

L'entrée de ville (le site proposé à l'étude) est marquée par un développement urbain soutenu et diffus le long d'une artère structurante. Dès lors, nous avons décidé d'ordonner nos thématiques autour de cet axe de mobilité, en prenant en compte un projet de voirie interquartier traversant le secteur.

A l'issue de notre phase d'analyse sur la ville de Marmande et la communauté d'agglomération Val-de-Garonne, sous tendue par les grands enjeux régionaux, la problématique que nous avons retenue est la suivante : **Comment revaloriser l'entrée de ville que constitue l'avenue du docteur Neau en sortant du modèle de l'étalement urbain pavillonnaire ?**

Le tissu est à dominante pavillonnaire, mais assez hétérogène, regroupant des zones commerciales, des tissus faubouriens, des corps de ferme, etc. Le site est situé à la limite d'espaces agricoles qui tendent aujourd'hui à disparaître, impactés par le mitage urbain.



Libourne, une entrée de ville patrimoniale

Le second terrain est situé dans la commune de Libourne, d'environ 25 000 habitants. Libourne occupe le rôle de pôle urbain central dense à la fois au sein du bassin de vie (SCoT du Grand Libournais) et de l'intercommunalité (Communauté d'agglomération du Libournais - Cali). L'analyse du territoire a permis de tirer plusieurs conclusions pour guider notre proposition de stratégie de sobriété foncière.

Contrairement à la plupart des entrées de villes moyennes, le quai du Priourat, secteur donné à l'étude, jouxte le tissu urbain ancien de la bastide qui constitue le centre-ville libournais. Conçu comme un front urbain le long des berges de la Dordogne, le quartier est composé en grande partie de chais historiques liés à l'économie viticole libournaise.

A l'issue de notre phase d'analyse sur la ville de Libourne et la communauté d'agglomération du libournais, sous tendue par les grands enjeux régionaux, la problématique que nous avons retenue est la suivante : ***Comment protéger et renforcer la vocation économique du site tout en répondant à un besoin logement et d'adaptation au changement climatique ?***

En effet, la spécificité de cette entrée de ville qui s'étend le long de la Dordogne réside dans sa dimension patrimoniale. Nous avons donc décidé de structurer nos thématiques à partir du fleuve comme point d'ancrage et de remonter le long des différentes strates vers le centre-ville. Ce sont les différents tissus et leurs fonctions variées (économiques, mixtes et résidentielles) qui ont constitué un support à notre projet de sol. A chaque strate correspond alors une stratégie d'aménagement particulière.



ENJEUX

Suite à plus de 50 ans de métropolisation¹, les petites et moyennes villes françaises apparaissent plus que jamais comme des territoires faisant l'objet de réalités différenciées. Si certaines, bénéficiant de leur relation à leurs conurbations, font preuve d'une importante dynamique économique, d'autres subissent un processus de décroissance urbaine.

Malgré leur différenciation croissante, les villes en question catalysent aujourd'hui les nouveaux impératifs écologiques et environnementaux encadrés par de récentes réglementations comme la loi Climat et Résilience et son objectif ZAN. Cet objectif de réduction du rythme d'artificialisation des sols vise à répondre à de nombreux enjeux environnementaux tels que la préservation des sols naturels, de la biodiversité, du cycle de l'eau...

Pour certaines de ces villes, ce nouveau contexte signifie une remise en question de leur modèle de développement basé sur l'extension urbaine. Pour d'autres, il symbolise une contrainte supplémentaire à prendre en compte dans un contexte économique déjà peu favorable au développement urbain. Pour toutes, il redirige l'attention vers les tissus urbains peu denses qui, malgré la complexité et le coût élevé de potentielles opérations sur du foncier déjà occupé, représentent un potentiel pour le développement de la ville sur elle-même. Dans ce contexte, une problématique émerge :

Comment concilier l'impératif écologique de sobriété foncière avec les diverses perspectives de développement des zones urbaines peu denses des villes moyennes ?

Une problématique qui à notre sens recoupe 4 principaux enjeux :

1. Enjeu **écologique** : celui de la recherche de sobriété foncière pour une renaturation au service de la qualité des sols et de la biodiversité.
2. Enjeu **socio-économique** : celui de la recherche de stratégies et de modèles favorisant un développement urbain dans des contextes de marché de l'habitat et de besoins résidentiels spécifiques. Mais aussi celui du développement économique futur lié à des formes nouvelles de relocalisation particulièrement propices à ces territoires peu denses.
3. Enjeu **spatial** : celui de concevoir des formes urbaines attractives au sein des paysages urbains peu denses des villes moyennes².
4. Enjeu **politique** : celui de concevoir un projet et des outils sachant répondre aux attentes et aspirations des citoyens habitant les territoires en question. La perception de la densité devra notamment être repensée dans ces territoires caractérisés par des zones pavillonnaires, industrielles et commerciales.

¹ Terme à comprendre ici tel que défini par Max Rousseau dans l'ouvrage "(RE)PENSER LES POLITIQUES URBAINES" (Huré, Rousseau, Béal, Gardon, Meillerand, 2018, PUCA) comme : " Le processus de recomposition des armatures urbaines aux échelles nationale et internationale, sous l'effet de la concentration, dans un nombre restreint de conurbations, des populations, des activités économiques, des flux de capitaux et des fonctions de commandement."

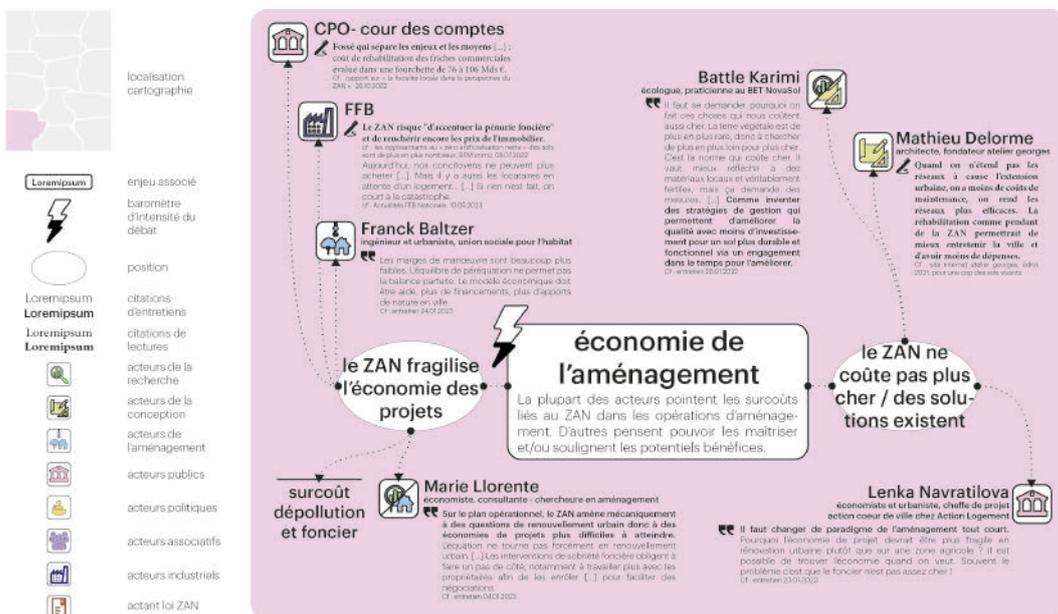
² Le programme ACV s'étant à l'origine intégralement focalisé sur les cœurs de ces villes.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le ZAN : un objectif en débat

L'univers du débat public autour du ZAN recoupe des acteurs aux positions de nature très hétérogène, qu'elles soient politiques, techniques, scientifiques, morales. Si tous semblent s'accorder sur la nécessité d'une sobriété foncière pour répondre à la crise écologique, ils font face à des enjeux propres qui fondent leurs positions vis-à-vis du ZAN. Nous nous sommes inspirés des méthodes de « cartographie des controverses » de Bruno Latour pour aboutir à un document graphique permettant de repérer les principaux acteurs du débat, leurs enjeux, leurs liens et les notions qu'ils mobilisent sous forme de prises de position. La cartographie permet de repérer les principaux nœuds d'intensité et les courants de pensée dominants.

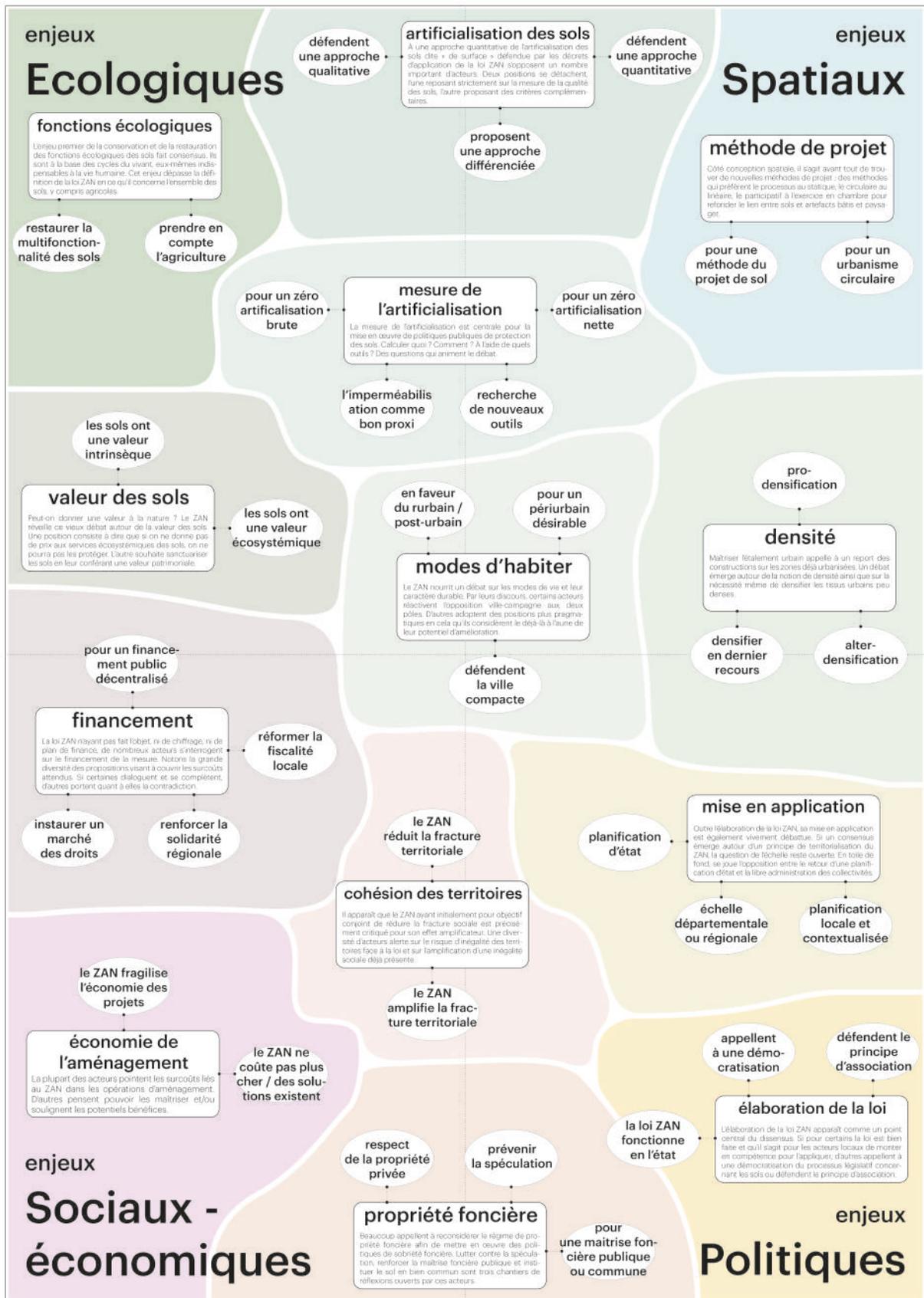
La cartographie localise 13 enjeux associés aux dimensions politiques, sociaux, économiques, spatiales et écologiques du débat autour de la loi ZAN.



Extrait de la cartographie des controverses, zoom sur l'enjeu « économie de l'aménagement »



Extrait de la cartographie des controverses, zoom sur l'enjeu « valeur des sols »



Version simplifiée de cartographie des controverses localisant les 13 enjeux associés ainsi que les positionnements principaux autour de ces enjeux

Définition « ZAN + » et prise de position

À l'issue de la phase exploratoire, nous avons identifié ce que nous aimerions faire et ne pas faire, ce que nous aimerions expérimenter et tester en tant que jeunes urbanistes convaincu.e.s par l'urgence de la sobriété foncière. Dès lors, la phase d'application nous a amené.e.s à travailler avec les acteurs locaux qui traitent du ZAN sur le terrain via nos sites de projets. Voici donc les 13 enjeux associés à la cartographie des controverses ayant servi de fil conducteur guidant notre approfondissement :

Enjeu 1 : Préserver les fonctions écologiques et l'intégration de la nature multifonctionnelle des sols mais également favoriser la renaturation.

Enjeu 2 : Une définition de l'artificialisation des sols plus appropriée privilégiant l'approche qualitative comme la seule capable de lutter efficacement contre l'érosion des fonctions écologiques des sols.

Enjeu 3 : Mesurer les objectifs de la lutte contre l'artificialisation en faisant de la compensation un ultime recours. Instaurer un Zéro Artificialisation Brute (ZAB) sanctuarisant les meilleurs sols pour le bien commun avec comme critère d'artificialisation l'imperméabilisation.

Enjeu 4 : Une meilleure méthode de projet associant le ZAB à un projet de territoire à plus grande échelle qu'aujourd'hui ainsi qu'une meilleure intégration de la participation citoyenne et des principes de circularité.

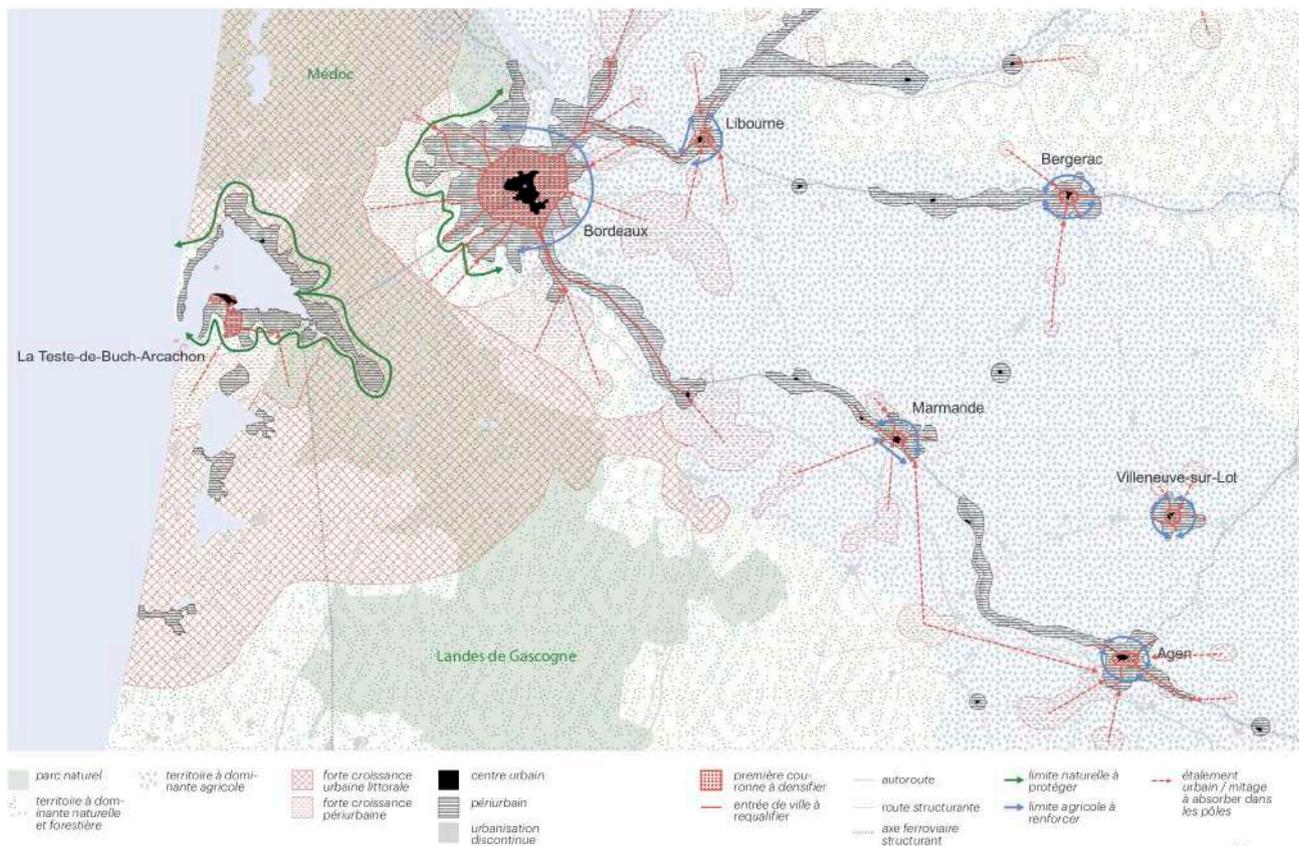
Enjeu 5 : Rendre intrinsèque la valeur des sols et non plus la focaliser sur la propriété, le prix ou le rendement. L'attribution d'une personnalité juridique à ces derniers pourrait permettre aux autorités compétentes de mieux les défendre.

Enjeux 6 & 7 & 11 : Changer le paradigme actuel de l'économie de l'aménagement, du financement de la sobriété foncière et de la propriété foncière via une péréquation nationale à la fois envers les régions en déficit d'attractivité, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'aménagement pour limiter la spéculation. Les EPF constitueraient la banque des fonciers constructibles.

Enjeux 8 & 9 : Une densité repensée en termes d'usages collectifs et de services écosystémiques et des modes d'habiter renouvelés en s'intéressant à la vacance et à la sous-occupation.

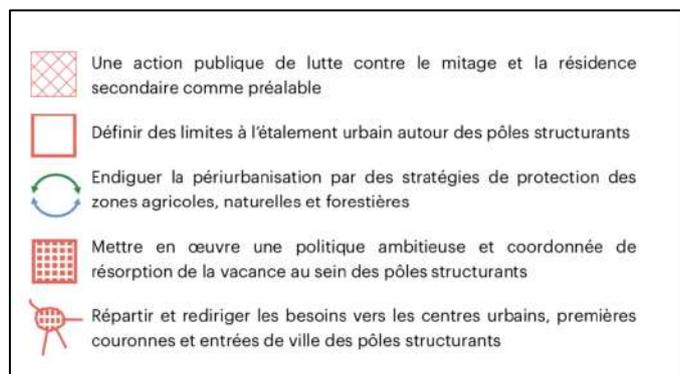
Enjeux 10 & 12 & 13 : Pour une élaboration de la loi, l'égalité des territoires et une mise en application collective via une péréquation pour faire bénéficier les territoires en décroissance.

Élaboration d'un projet territorial



Il nous a semblé pertinent de dé-zoomer de l'échelle des sites étudiés à Marmande et Libourne, en vue d'identifier des actions préalables nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de sobriété foncière.

L'échelle de ce dernier ne s'appuie pas sur le SRADETT mais permet de comprendre des dynamiques et composantes importantes du territoire : résidences secondaires, attractivité littorale, espaces agricoles, espaces naturels, etc.



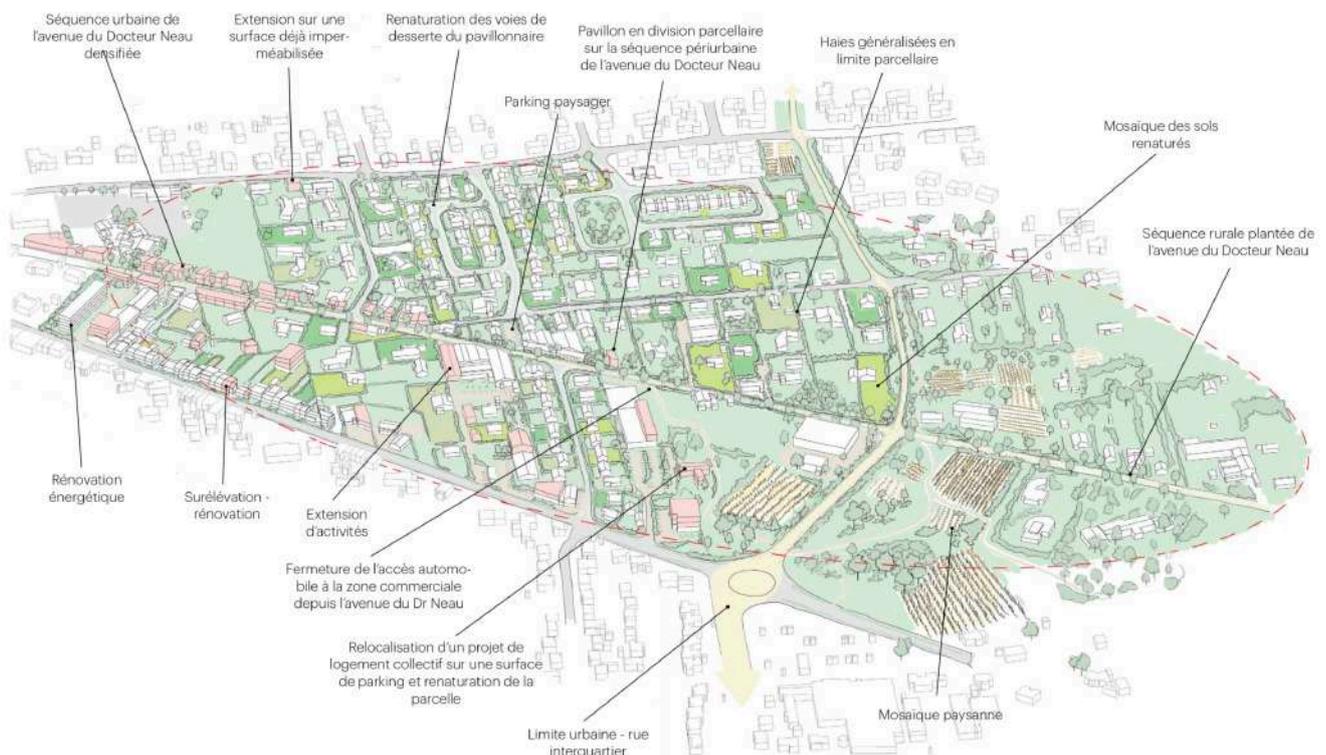
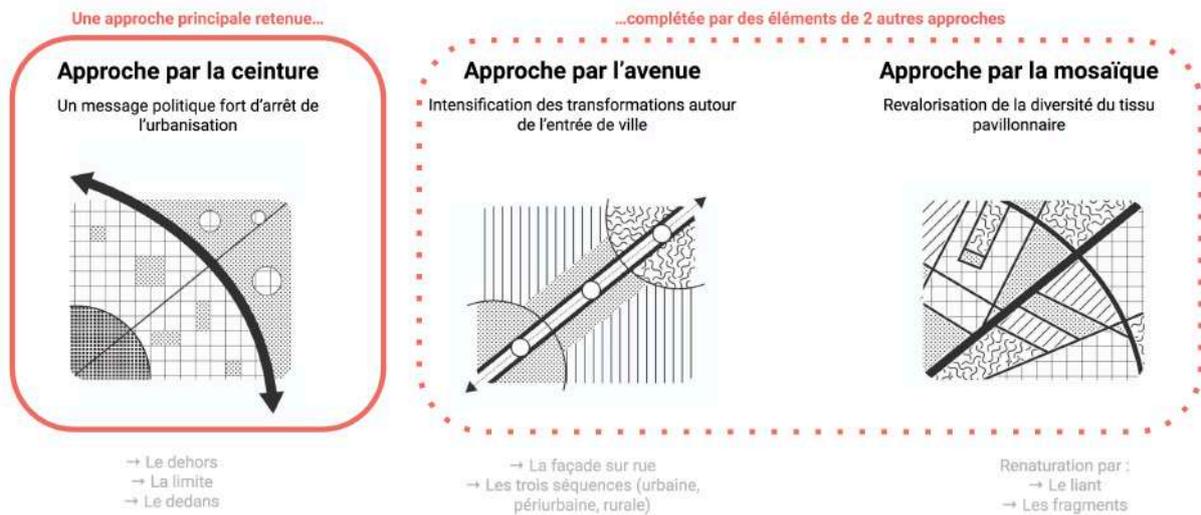
Nous encourageons les collectivités à mener les études de sol appropriées et à intégrer les résultats à leurs documents d'urbanisme. Aussi, nous pensons qu'il est primordial d'impliquer l'EPF Nouvelle Aquitaine dans la stratégie territoriale de sobriété foncière.

Par ailleurs, la stratégie de logement proposée vise à récupérer en priorité les friches et logements « déjà-là » du territoire. Pousser les collectivités à se tourner vers la réhabilitation et le réemploi de fonciers artificialisés est selon nous prioritaire. Remettre des logements vacants sur le marché immobilier constitue déjà une politique publique locale via le dispositif ACV, mais les efforts doivent être intensifiés.

Enfin, il est apparu nécessaire de changer le paradigme de la planification et préserver les espaces agricoles autour de l'urbanisation. Si notre stratégie de sobriété foncière globale implique une péréquation des réserves foncières pour l'aménagement, elle sacralise également les paysages agricoles victimes de l'étalement urbain et des changements de destinations dans les documents de planification.

Élaboration d'un projet d'entrée de ville à Marmande

À visée caricaturale, trois approches conceptuelles ont permis d'extraire les éléments les plus adaptés à une transformation du secteur. Suite à une série de rencontres avec la collectivité et les acteurs locaux, un consensus a émergé autour de la pertinence de l'approche de la « ceinture », complétée par des éléments des approches avenue et mosaïque.



L'approfondissement du projet d'entrée de ville basé sur ces approches a abouti à une diversité de composantes, abordées à la fois spatialement et en termes d'outils, les principales étant :

- La définition d'une nouvelle limite urbaine comme geste politique fort contraignant l'urbanisation
- La requalification de l'avenue de l'entrée de ville en travaillant sur 3 séquences qui la caractérisent (urbaine, péri-urbaine et rurale)
- La hiérarchisation, l'apaisement, l'intégration de l'eau et la renaturation de voies du secteur en mettant au centre de cette réflexion les usages et donc le statut accordé à ces voies

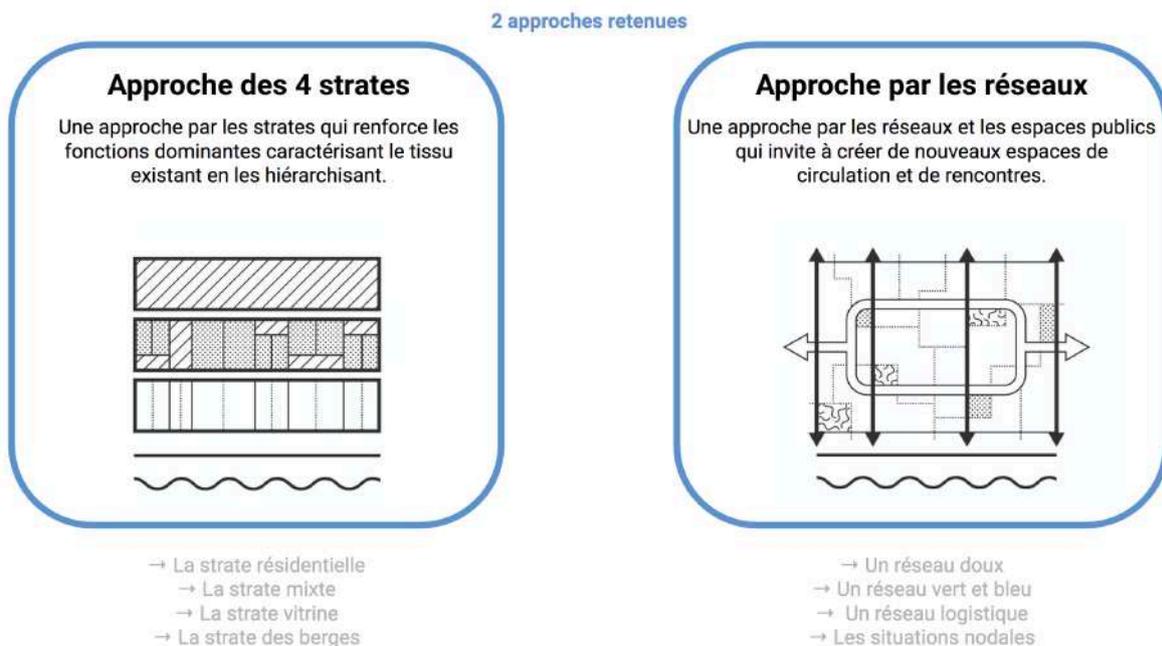
- Un travail de transformation du bâti existant au travers d'actions de densification autour de l'avenue principale, rénovation, surélévation et l'adaptation du modèle pavillonnaire.

Le travail sur le site de Marmande nous a conduit à questionner le périmètre donné à l'étude ainsi que la nature des interventions suggérées. Les besoins identifiés à Marmande ne justifient en effet pas la poursuite de la politique actuelle d'un étalement urbain perpétuel et au-delà du centre, celui-ci étant responsable de la disparition des terres agricoles.

Le cœur de notre projet a consisté à rediriger les actions vers le centre-ville, considérant qu'un projet de sobriété foncière sur ce secteur devrait s'accompagner d'une vision stratégique urbaine plus large. La vision prospective proposée sur le site de Marmande ne s'apparente alors pas à un projet urbain transformateur, mais vise davantage à revaloriser l'existant en rendant le modèle pavillonnaire plus vertueux.

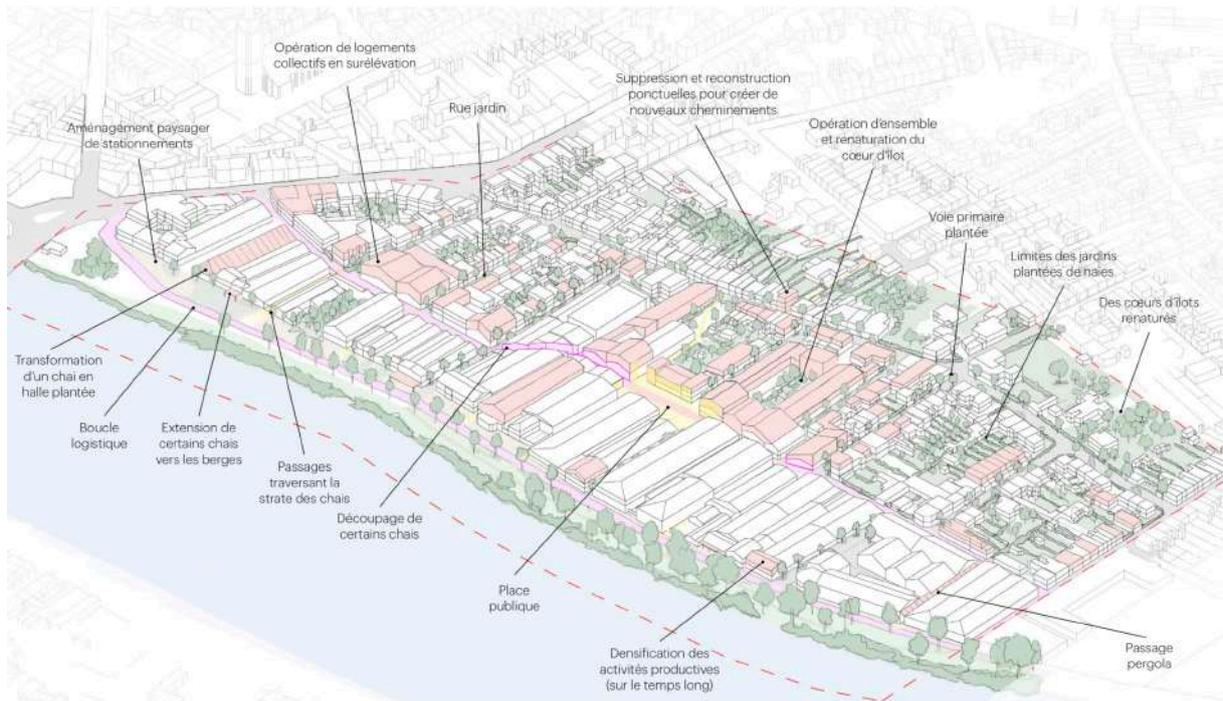
Élaboration d'un projet d'entrée de ville à Libourne

De la même manière qu'à Marmande, la proposition de plusieurs approches de projet nous a permis de préciser le parti pris et de l'affiner au travers d'échanges avec les acteurs locaux.



L'approfondissement du projet d'entrée de ville patrimoniale basé sur ces 2 approches a abouti à une diversité de composantes les principales étant :

- La valorisation de la vitrine patrimoniale sans pour autant la muséifier, en questionnant la notion même de « patrimoine »
- La création d'une trame verte et bleu liant les cœurs d'îlots des tissus résidentiels aux berges de la Dordogne
- La rationalisation des flux – notamment liés à l'activité économique des chais – via un travail sur les voies et l'espace public
- La création de nouvelles imbrications entre fonctions d'activités et résidentielles afin de renforcer l'habitabilité du quartier



Le cas de Libourne visait alors à proposer un projet de sobriété foncière dans un contexte urbain déjà très contraint. Le parti pris principal de notre démarche portait sur la conservation l'activité économique présente aujourd'hui dans les chais. La délocalisation de celles-ci à l'extérieur du centre-ville aurait en effet constitué une entrave à la sobriété foncière par l'artificialisation d'autres terres en périphérie. Ainsi, la valorisation du « déjà-là » nécessite une transformation de l'existant en donnant aux espaces publics de nouveaux usages, et en apportant une programmation plus diversifiée.

ENSEIGNEMENTS

Au cours de cette étude, nous avons pu réinterroger l'aménagement territorial et urbain au regard des objectifs nationaux du ZAN formulés en réponse aux préoccupations écologiques. Si le ZAN, dans sa définition quantitative et législative, cristallise les débats autour de la faisabilité de sa mise en œuvre, c'est la notion de sobriété foncière que nous avons favorisée pour aborder nos deux projets à Marmande et Libourne. Nous avons profité de notre posture d'étudiant·e·s pour prendre de la distance avec les décrets et la mesure officielle de l'artificialisation en France, d'autant plus qu'ils sont amenés à évoluer dans les prochains mois et années à venir. La réalisation d'un benchmark international de démarches de sobriété foncière et deux voyages d'étude en Suisse et en Italie ont aussi nourri notre volonté de s'écarter des pratiques existantes.

Cela nous a conduit à explorer une méthode de projet et des interventions différentes de celles auxquelles nous avons l'habitude. En tant qu'urbanistes, l'instinct premier vise souvent à partir du programme pour aborder le projet. Inspiré·e·s par les principes de "projet de sol" élaborés par l'urbaniste Bernardo Secchi puis développés par Paola Viganò autour de la relation sol-ville, nous avons pris conscience que le sol est le point de départ d'un projet urbain.

Bien que le ZAN s'accompagne de réflexions sur l'économie et le financement des opérations, cela nous a éloigné·e·s de la vision comptable qui considère le sol comme foncier et ignore les services écosystémiques qu'il rend. C'est donc sur la connaissance des qualités d'un sol, de l'analyse des besoins et de la prise en compte de l'existant que le projet urbain se fonde.

Aucun·e de nous n'étant écologue et n'ayant eu que 8 mois d'étude devant nous, notre projet s'est donc heurté à une limite. Face à l'impossibilité de réaliser des relevés de sols à Marmande et Libourne, nous avons plutôt formulé des recommandations à destination des collectivités afin qu'elles s'engagent dans la constitution d'une connaissance fine de leurs sols. Nous sommes conscient·e·s que cette entreprise ne repose pas uniquement sur les collectivités locales, mais doit également être menée à une échelle plus large (à la fois régionale et nationale). Nous avons conclu qu'un projet de sobriété foncière se réalise et se pilote depuis un ensemble d'échelles complémentaires.

Alors que les villes partenaires avaient identifié des secteurs de projet resserrés sur des entrées de ville, nous avons rapidement souhaité prendre de la hauteur. En effet, un périmètre d'étude invite instinctivement à réaliser un plan guide, ou du moins une ébauche. Or, nous sommes convaincu·e·s qu'un projet de sobriété foncière doit viser à protéger et restaurer les fonctions écosystémiques des sols, ce qui ne peut être réalisé qu'en considérant des enjeux plus larges comme ceux des bassins versants, des terres agricoles, des parcs naturels etc. De plus, le projet urbain n'est qu'une composante de la sobriété foncière, indétectable de l'élaboration de politiques publiques locales et nationales ; notamment celles de lutte contre la vacance et la sous-occupation, de recyclage de friches, de protection des ENAF, de modèle agricole ou de renaturation de continuités écologiques. A posteriori, il aurait été intéressant de consulter et d'intégrer davantage d'acteurs nationaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

Livrables du projet

- Livrets des phases 1 et 2
- Livret synthétique des résultats du projet
- Cartographie des débats ZAN

Quelques références bibliographiques

Bihouix, Philippe, Sophie Jeantet, Clémence De Selva (2022) *La ville stationnaire. Comment mettre fin à l'étalement urbain ?*, Actes Sud.

Charmes, Eric (2022) « Haro sur le pavillon ? », *La vie des idées*.

Cour des Comptes (2022), « La fiscalité locale dans la perspective du ZAN », *Cour des comptes*.

Henry, Patrick (2022) *Des tracés aux traces. Pour un urbanisme des sols*. Éditions Apogée.

Offner, Jean-Marc (2022) « ZAN, contre-enquête De l'impasse legaliste de l'arithmétique foncière à l'ambition régulatrice de la gouvernance des sols », *Revue Urbanisme*.

Offner, Jean-Marc (2023) « ZAN saison 2 : Un mode d'emploi alternatif du « zéro artificialisation » », *Revue Urbanisme*.

Potier Dominique, Blanc Pierre, Grimomprez, Benoît (2019) *La terre en commun - Plaidoyer pour une justice foncière*. Fondation Jean-Jaurès.

Viganó Paula, Barcellona Corte Martina et Vialle Antoine (2020) « Le sol de la ville territoire. Projet et production de connaissances », *Les sols, nouvelle frontière pour les savoirs et les politiques de l'environnement*, 14-4.

L'exercice du projet collectif : un dispositif pédagogique original

Grâce à ce module original, les étudiants sont mis en situation de travail sur une problématique réelle posée par une organisation publique, privée ou associative. Pour tous les Masters de l'École urbaine, l'organisation et le pilotage sont identiques : le projet est suivi conjointement par la direction de l'École urbaine et les partenaires, à toutes les phases du projet ; un encadrement méthodologique régulier est assuré par un tuteur professionnel ou académique spécialiste de la question. Les projets collectifs permettent aux partenaires de mettre à profit les acquis de recherche et de formation développés au sein de l'École urbaine, de bénéficier d'une production d'études et de travaux de qualité, et de disposer d'une capacité d'innovation.

Les projets collectifs se prêtent particulièrement à des démarches d'étude, de diagnostic, de prospective, d'analyse comparée, voire de préparation à l'évaluation, et plus généralement à toute problématique pouvant éclairer l'organisation concernée dans une logique de « R&D ». Chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de première année d'un des Masters de l'École urbaine. Les étudiants travaillent entre 1,5 jours et 2 jours par semaine sur des plages horaires exclusivement dédiées, pendant une durée de 6 à 9 mois (selon les Masters concernés). En formation continue, les projets collectifs concernent l'Executive master « Gouvernance territoriale et développement urbain » et mobilisent des professionnels pendant une durée de 4 mois.